

dre puisque notre intention est de maintenir l'union qui règne entre deux Princes amis.

Tels que soient vos projets, Monsieur, je me flatte que vous aurés pour Mr de Jumonville tous les égards que mérite cet officier, et que vous me le renvoyerés sur le champ pour m'informer de vos intentions.

Je suis en attendant avec respect

Monsieur

Votre très humble et très obeisst. serviteur

Contrecœur

fait au camp du fort Duquesne
le 23e May 1754.

pour copie

Sur le revers de la copie que nous avons sous les yeux, M. de Contrecœur écrivit de sa meilleure main : " ce gonde sommation au zanglois si mr de Jumonville les trouve dan sa dé couverte, du 23 may 1754." A la suite, mais d'une autre encre, il ajouta : " illés za trouvé et lon tuée en leur fesan lire." (1)

II

La copie du journal de M. de Villiers que nous donnons ici diffère un peu, sinon pour le fond du moins pour la forme, de celle qui a été publiée par la Société Historique de la Louisiane et que nous avons fournie nous-même.

C'est une copie faite pour M. de Contrecœur qui a écrit de sa main au revers : " Copie du journalle de M. de Villiers, du 3 jnette 1754."

Elle ne comprend que le journal proprement dit et M. de Contrecœur n'y a fait insérer ni les paroles aux Sauvages, ni le résultat de la conférence des officiers, ni l'ordre donné à M. de Villiers, ni enfin les articles de la capitulation. Comme ces documents peuvent

(1) Archives du Sém. de Québec.